

Politique de la vieillesse dans la

Commune de Broc

Plan de mesures 2026-2030

« Concept communal en faveur des personnes âgées »

Politique de la vieillesse dans la Commune de Broc

Plan de mesures 2026-2030

« Concept communal en faveur des personnes »

Réalisé par :

La Commission Senior+
sous l'égide du Conseil communal

Liste des membres (législature 21-26 => fin avril 2026):

Suzanna Sciboz	Présidente, Conseillère communale
Jean-Marc Horner	Vice-Syndic
Stanka Dafflon	Membre
Chantal Overney	Membre et Directrice du Foyer la Rose des Vents
Gérard Horner	Membre
Norbert Schuwey	Membre
Muriel Chapuis	Secrétaire

Date : 5 janvier 2026



Sommaire

Édito

page 4

Une politique communale de la vieillesse : une nécessité

pages 5-6

Catalogue de mesures potentielles à développer

pages 7-8

Plan de mesures 2026-2030

pages 11-12

Édito

Message du Préfet: Le maintien à domicile, l'affaire de tous !

Une politique communale de la vieillesse : une nécessité

Le vieillissement de la population est un des enjeux majeurs de notre société. Avec le déploiement de la politique « **Senior+** » de notre canton, les districts et les communes se sont vu confier de nouvelles responsabilités et compétences dans ce domaine. La loi sur les seniors (LSen) précise que les communes disposent de 5 ans pour élaborer des concepts communaux et des mesures concrètes en faveur des seniors.

Les contours du vieillissement :

«Un doublement de la population des personnes âgées est prévu d'ici 2035.» Il faut s'y préparer.

- L'évolution démographique dans le canton de Fribourg, à l'instar de l'évolution que connaissent la majorité des pays industrialisés et la Suisse, va dans le sens d'une forte augmentation de la proportion des seniors. Les communes du district de la Gruyère n'échappent pas à cette évolution.
- **L'augmentation de l'espérance de vie** se traduit aussi par une coexistence prolongée des générations et donc par une société à quatre générations qui ont des besoins, des attentes et des comportements qui peuvent être très différents.
- Le **prolongement de la vie** est un fait positif dans notre société, mais il implique aussi des actions planifiées et une véritable stratégie afin de répondre aux défis posés par la situation à venir. **Les pouvoirs publics, les prestataires publics, parapublics, privés, les familles, les proches, les bénévoles et les seniors** ont un rôle à jouer dans cette perspective.
- Le **vieillissement a des conséquences sur la santé.** Cet impact peut être différent d'un individu à l'autre, selon leur profil socio-économique, leurs comportements et leur héritage génétique.
- **L'environnement global** de la personne âgée peut également avoir un impact en finalité sur son état général, ainsi que sur son inclusion sociale. Les communes, par définition, **ont une influence potentielle importante sur la qualité de celui-ci.**
- D'ici 2035, les projections statistiques tablent sur un **doublement de la population des personnes de 65 ans** et plus (cf. illustration ci-dessous).

La nécessité de développer une politique en faveur des personnes âgées ressort tout d'abord de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004. Les articles suivants ont en effet permis de poser le cadre du développement et de la mise en œuvre de cette politique dans le canton :

- **les personnes âgées ont droit à la participation, à l'autonomie, à la qualité de vie et au respect de leur personnalité (art. 35 Cst) ;**
- **l'Etat et les communes favorisent la compréhension et la solidarité entre les générations (art. 62 Cst) ;**
- **l'Etat s'emploie à la promotion de la santé et veille à ce que toute personne ait accès à des soins de qualité égale (art. 68 Cst).**

La **loi sur les Seniors** (LSen), la **loi sur les prestations médico-sociales** (LPMS), **la loi sur l'indemnité forfaitaire** (LIF), ainsi qu'un **programme cantonal** multisectoriel constituent le cadre général posé par le projet Senior+.

L'art. 1 de la loi sur les seniors (LSen) présente les objectifs principaux de cette politique en faveur des personnes âgées. Ceux-ci sont aussi applicables au niveau des communes. Cette politique a pour but de veiller :

- **à l'intégration des seniors dans la société ;**
- **à la reconnaissance de leurs besoins et de leurs compétences ;**
- **ainsi qu'au maintien de leur autonomie.**

Relevons que **les défis sont nombreux : promotion de la santé, développement des liens de solidarité entre les citoyen-e-s, lutte contre les inégalités sociales, soutien aux proches aidant-e-s...** Les communes seules ne pourront y répondre. Toutefois, de par leur proximité avec les aîné-e-s, les communes ont la responsabilité de proposer un maximum d'offres répondants aux attentes et besoins des seniors, quitte à remonter les problématiques au district, canton et Confédération lorsque cela s'avère nécessaire.

Quatre différents outils d'analyse (évaluation des besoins de la population des 60 ans et plus en Gruyère, évaluation des mesures communales en faveur des seniors, démarches participatives par l'organisation de rencontres avec les seniors et inventaire des offres existantes) ont permis de déboucher sur le présent catalogue de mesures. Dans la dernière partie de ce document, vous trouverez la liste des mesures prioritaires pour les années 2021 à 2025 définies par le Conseil communal.

Population par groupe d'âges du district de la Gruyère de 2000 à 2045

	Observations				Projections					
	2000	2010	2012	2018	2020	2025	2030	2035	2040	2045
Total	**38'064**	**46'415**	**49'022**	**55'726**	**57'400**	**61'000**	**64'200**	**67'000**	**69'600**	**71'900**
0-19 ans	10'080	11'224	11'554	12'741	12'800	13'200	13'500	13'700	13'700	13'900
20-64 ans	22'411	28'555	30'293	34'715	35'600	37'100	37'800	38'300	39'000	39'600
65 ans	5'573	6'636	7'175	8'470	9'000	10'700	13'000	15'100	16'900	18'300
65-79 ans	4'074	4'873	5'276	6'304	6'700	7'800	9'300	10'700	11'600	11'700
80+ ans	1'499	1'763	1'899	2'166	2'300	2'900	3'700	4'400	5'300	6'600

Données issues de : Actualité statistiques fribourgeoise, Projections démographiques 2013-2035, Canton de Fribourg et ses districts, Novembre 2014, Direction de l'économie et de l'emploi, p. 18 et pour les données 2017 : http://appl.fr.ch/stat_statonline/portrait/etape2.asp?Reference=82

Pour les projections : Projections démographiques pour le canton et les districts 2019-2045, Canton de Fribourg, Service de la statistique, 11 octobre 2019.

Catalogue de mesures potentielles à développer

Le vieillissement démographique nous impose de construire un futur nouveau. Par définition, il sera parsemé de tâtonnements, d'échecs et de succès. A l'image de la politique suisse souvent réduite à une « politique des petits pas », le district de la Gruyère cherche à favoriser et même à s'appuyer sur cette logique d'essais et d'erreurs. Les innovations dans le domaine du vieillissement sont nombreuses, l'enjeu étant de s'appuyer sur cette diversité pour créer une émulation autour d'un objectif commun : l'amélioration de la prise en compte des besoins des personnes âgées.
Ce chapitre cherche à recenser toutes mesures potentiellement intéressantes selon les résultats de l'étude de besoins, de l'évaluation des mesures communales, de l'inventaire de l'existant et de la démarche participative. Il faut bien considérer ce chapitre comme une liste des possibles, il n'est pas envisageable de chercher à mettre en place l'ensemble des mesures proposées. Ce listing est maintenu aussi large que possible afin de suggérer d'autres développements possibles ces prochaines années. Il convient de se rappeler que l'évolution en la matière a été très importante ces dernières années et le sera également ces prochaines années. Si pour l'heure, la politique de la vieillesse communale n'en est qu'à ses balbutiements, il est fort à parier que son extension soit majeure durant ces prochaines années.
De cette liste, seules les mesures prioritaires seront répertoriées par le Conseil communal dans le dernier chapitre du document.

Soutien général à la politique de la vieillesse

- *Comment faire pour maintenir l'intérêt à long terme autour de la thématique de la politique de la vieillesse ?*



S'appuyer sur une logique participative :

- Pérenniser les Commissions seniors dans chaque commune ou groupe de communes.
- Favoriser la participation des seniors, par exemple lors de rencontres régulières avec les aîné-e-s du style World Café, dîner des aîné-e-s, balades à thème, ….
- Organisation de rencontres de coordination entre les sociétés locales et la commune afin de favoriser le développement de projets intergénérationnels ou en faveur des seniors.
- Présence des autorités locales et attention pour tous/toutes les nonagénaires (fête des jubilaires), … Dans la mesure du possible, publier ces événements dans le journal communal.
- Réflexion par rapport à l'évolution de la structure actuelle (Commission avec une sous-commission)
- Régionalisation des conférences (ouverture aux communes voisines)

Thème nº 1 : Garantir les moyens d'existence, soutien au travail

Garantir les moyens d'existence, soutien au travail

- *Peut-on réduire quelque peu les inégalités sociales ?*
- *Y a-t-il des besoins particuliers qui méritent une réponse communale ?*



- Orienter les personnes vers le RSSG et Pro Senectute.
- Informer de l'aide financière pour des solutions de répit (« vacances ») aux proches aidant-e-s (via le RSSG et Pro Senectute).

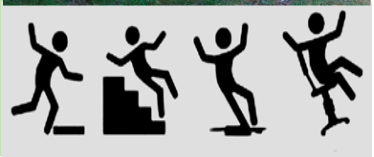
.

Thème nº 2 : Infrastructures, habitats et services

Infrastructures, habitat et services

- *Est-ce que les bâtiments publics sont accessibles aux personnes à mobilité réduite ?*
- *La commune dispose-t-elle de suffisamment de bancs afin de favoriser l'activité de marche des seniors ?*
- *Y a-t-il des zones considérées comme dangereuses pour les seniors (risque de chutes avéré, etc.) ?*
- *Amélioration de l'accès à des services qui répondent aux besoins des seniors est assuré (ex. repas à domicile) ?*





- Favoriser l'accessibilité des espaces extérieurs et des bâtiments publics.
- Construire/améliorer la desserte des trottoirs.
- Rendre les parcs/places de jeux agréables et accessibles pour tous les groupes d'âge. Développer les espaces de convivialité pour favoriser les rencontres (par ex. bancs publics).
- Installation de mains-courantes dans les rues et escaliers lorsque la topographie est marquée. Aux extrémités des volées d'escalier, mise en place d'un contraste visuel permettant de rendre visible l'ouvrage.
- Intégrer un senior dans les démarches et réflexions de planification urbaine afin d'avoir une vue plus générale et systématique des besoins des seniors.
- Organiser avec des seniors des promenades diagnostiques à l'échelle des quartiers, des parcs et des promenades afin de déterminer les améliorations nécessaires à leur environnement.
- Veiller à ce que l'éclairage public soit suffisant dans les zones desservies.
- Compléter l'offre de bancs publics et installation de nouveaux modèles confortables et ergonomiques en mettant l'accent sur la fonction de relais pour les seniors dans leurs déplacements quotidiens.
- Possibilité d'informer les seniors des prestataires pouvant livrer les repas à domicile.
- Soutien/aide à la création d'un dispositif d'un réseau de bénévolat selon des principes non-contraignants, par exemple :

- enlèvement des déchets à domicile pour les seniors et les personnes en situation de handicap
- mini-services
- promenades
 Le Foyer de la « Rose des Vents » pourrait être également bénéficiaire de ce service.

- Inciter les seniors à exercer du bénévolat par le biais d'une information régulière dans le journal brocois.
- Favoriser et soutenir l'engagement des seniors dans la vie politique active (exécutif et législatif communal, ou diverses commissions locales).

Thème n° 3: Vie associative et communautaire

Vie associative et communautaire

- *Les échanges entre générations sont-ils facilités ?*
- *Les liens sociaux sont-ils assurés durablement ?*
- *Des lieux de rencontre accessibles existent-ils ?*

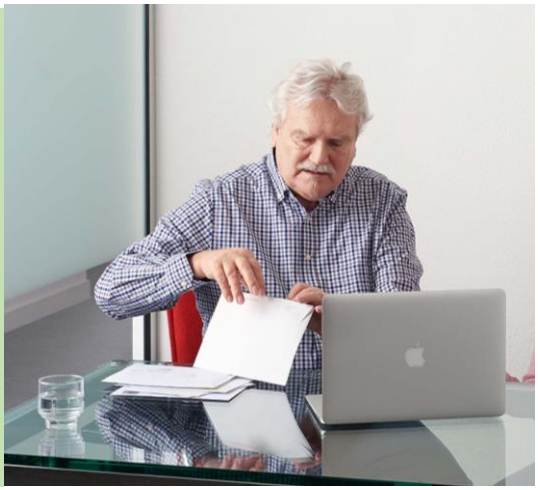


- Maintenir et favoriser des collaborations actives intergénérationnelles.
- Favoriser et soutenir le vivre-ensemble et l'échange de compétences inter-générationnelles[1] (ex. Café Seniors).
- Favoriser les initiatives visant à développer des activités socioculturelles, physiques ou de loisirs, ouvertes aux seniors.
- Organiser des sorties à l'attention des seniors, des balades à thème sur la nature.
- Diffuser régulièrement les informations utiles aux seniors (prestations diverses et événements) par le biais de notre site internet et sur notre journal local.
- S'assurer du maintien des visites à domicile des nonagénaires par les autorités communales et paroissiales.
- S'assurer que les moments importants qui jalonnent le calendrier (ex. fenêtres de l'Avent, concerts de Noël, Carnaval, St-Nicolas, Noël des Aînés, sorties des Aînés, lotos des Aînés, 1er août, etc…) soient connus des seniors afin qu'ils puissent y participer.

Thème nº 4 : Information et communication

Information et communication

- *Des informations utiles aux seniors sont-elles disponibles et facilement accessibles?*
- *Les informations utiles sous l'angle de la prévention/promotion de la santé sont-elles accessibles aux seniors ?*
- *Les activités et évènements proposés sont-ils communiqués régulièrement aux seniors ?*



- Rendre visible les oublié-e-s, organiser des campagnes de communication pour éviter l'isolement social.
- Information aux seniors en cas de conditions particulières (canicule, pandémie, grand froid).
- Maintenir l'onglet « Générations » dans le bulletin communal et sur le site internet de la commune.

Thème nº 5 : Développement personnel

Développement personnel

- *Existe-t-il une offre de cours spécifiques (sport, informatique, etc.) pour les seniors ?*
- *L'offre de loisirs est-elle suffisante ?*



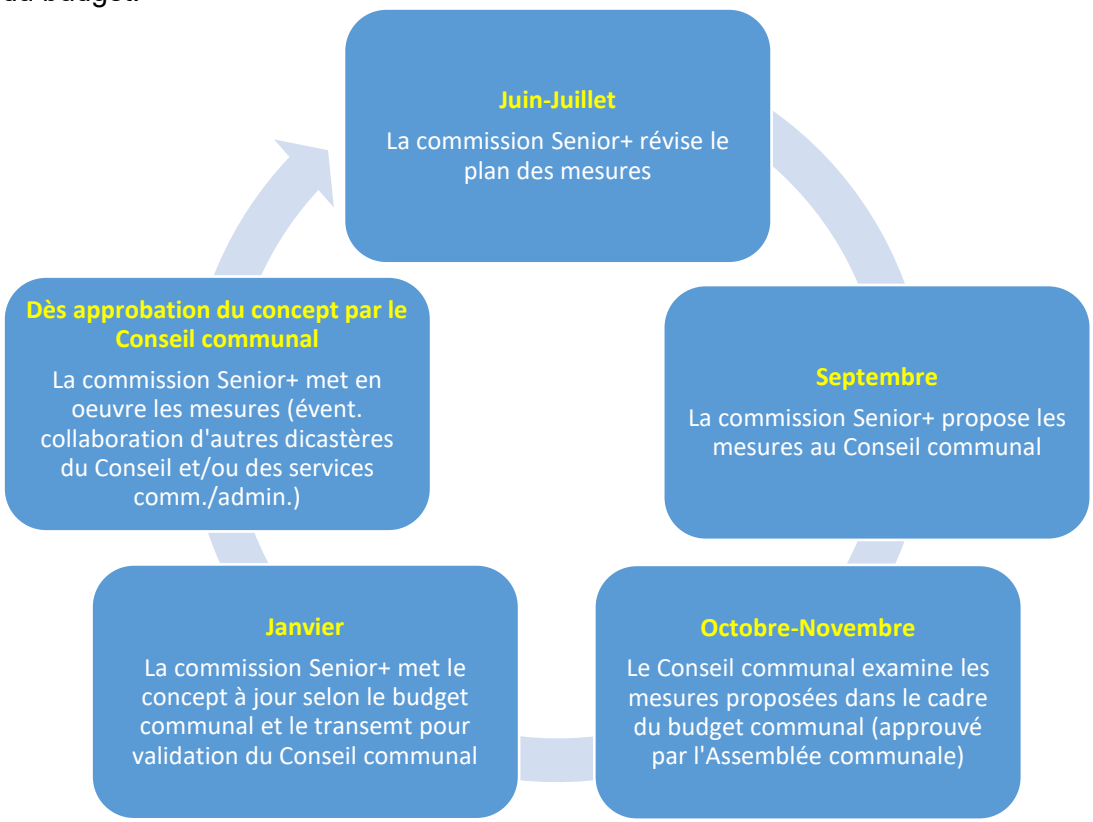
- Soutenir et favoriser l'offre de loisirs ou de cours en faveur des seniors.

Plan de mesures 2026-2030

Le Plan de mesures 2026-2030 du « Concept communal en faveur des personnes âgées » se fonde sur le concept Senior+ du canton de Fribourg et sur une démarche évaluative et participative réalisée par la Commission seniors de la Commune de Broc. Les actions concrètes retenues pour ce premier « Plan de mesures » ont été priorisées en fonction de divers critères, parmi lesquels figurent les besoins ressentis par les seniors de notre Commune, les ressources disponibles, mais aussi le degré de complexité de la mise en œuvre. Les mesures sont classées par domaine d'intervention. Toutes les mesures adoptées par le Conseil communal entendent contribuer à atteindre les objectifs de la politique fribourgeoise dans le domaine des seniors : intégration, autonomie, reconnaissance des besoins et valorisation des compétences des seniors.

	Descriptif	Mise en œuvre	Poursuite du mandat
Thème 1: Soutien général à la politique de la vieillesse	Création d'une commission Senior+ - pérenniser les actions sociales créées.	2020	2026
Thème 2 : Infrastructures, habitats et services **Mesure 1**	Inventaire et installation de nouveaux bancs sur le territoire communal en considérant la distance entre eux. Implantation des bancs sur la cartographie du village de Broc.	2022	2026
Mesure 2	Création d'un réseau de bénévolat.	2022	2026
Thème 3 : Les soins et l'accompagnement social à la personne fragilisée **Mesure 1**	Maintenir et favoriser des collaborations actives intergénérationnelles.	2022	2026
Mesure 2	Favoriser les initiatives visant à développer des activités socio-culturelles, physiques ou de loisirs, ouvertes aux seniors.	2022	2026
Mesure 3	Visite aux nonagénaires.	2022	2026
Mesure 4	Visite aux résidents du Foyer de la Rose des Vents et envoi d'un présent aux résidents des foyers extérieurs pour les fêtes de Noël.	2022	2026
Mesure 5	Organisation de rencontres régulières autour d'un repas dans un restaurant brocois.	2022	2026
Mesure 7	Diffusion dans notre journal local des événements importants qui jalonnent le calendrier.	2022	2026
Thème 4 : Information et communication **Mesure 1**	Pages spéciales « Générations » dans le bulletin communal et paroissial « La Vie Brocoise ».	2021	2026
Mesure 2	Insertion des différentes informations du RSSG sur le site internet de la Commune avec une page entièrement dédiée aux seniors (https://www.broc.ch/generations-et-famille/senior).	2021	2026
Mesure 3	Information aux seniors en cas de conditions particulières (canicule, pandémie, grand froid).	2021	2026
Thème 5 : Développement personnel	Etablir une liste des activités proposées aux seniors.	2022	2026

Le Plan de mesures 2026-2030 est révisé annuellement pour la mise en œuvre des mesures. En terme de processus, elles sont proposées par la commission Senior+ au Conseil communal, lors de l'élaboration du budget pour l'année suivante ; le concept est mis à jour et approuvé par le Conseil communal, puis les mesures sont mises en œuvre, ensuite, dans les limites du budget.



Le présent Plan de mesures 2026-2030 du « Concept communal en faveur des personnes âgées » est établi en deux exemplaires.

Broc, le 12 mars 2026

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE BROC

Le Vice-Syndic : Jean-Marc Horner

La Secrétaire : Anette Cetinjanin Leuzinger

LA COMMISSION SENIOR+

La Présidente : Suzanna Sciboz

La Secrétaire : Muriel Chapuis

Originaux : - Commune de Broc
- Commission Senior+

Copie : - DSAS